



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre du jour

Question écrite n° 108006

Texte de la question

Mme Catherine Génisson attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les inquiétudes des responsables de l'association consommation, logement et cadre de vie relatives au retard pris par la chancellerie dans la présentation d'un projet de loi prévoyant l'obligation de l'ouverture d'un compte bancaire séparé pour les copropriétaires. Le compte bancaire séparé paraît offrir une réelle sécurité juridique et une transparence dans la gestion des fonds de la copropriété. Elle lui demande donc dans quel délai sera présenté ce projet de loi.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé une réflexion approfondie sur la réforme des conditions d'exercice des activités d'entremise et de gestion immobilières. Il a pour ce faire procédé à une vaste consultation des acteurs publics et privés intervenant dans le champ de cette réforme. À ce jour, la nouvelle version de l'avant-projet de loi établie par la Chancellerie à l'issue de cette concertation fait l'objet de dernières discussions au niveau interministériel. Le Gouvernement est en effet particulièrement attaché, compte tenu de l'impact de la réforme envisagée sur le secteur de l'immobilier et du logement, à ce que le texte présente un niveau optimal de sécurité juridique pour l'ensemble des consommateurs et professionnels concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108006

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4724

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8881